

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit: InCa Prim**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation Engrais**
- **Utilisations déconseillées Engrais liquide**
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Raison Sociale : GOWAN FRANCE SAS.
Adresse : 5, rue du Gué -77139 Puisieux (France)
Téléphone : +33.164.366.161 Fax : +33.160.447.061
odeneufbourg@gowanco.com
- **Service chargé des renseignements: sds@gowanco.com**
- **Numéro d'appel d'urgence:**
+33.145.425.959
Société /Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

Autres numéros d'appel d'urgence

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)"

CHEMTREC, 24 heures de téléphone d'urgence: +1 703 527-3887

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.



Xi; Irritant

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 07.08.2013

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: InCa Prim

(suite de la page 1)

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger** GHS05, GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Nitrate d'ammonium et de calcium

Nitrate de zinc

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301+P312 **EN CAS D'INGESTION:** appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

· Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.




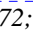



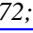


· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 15245-12-2	Nitrate d'ammonium et de calcium  Xn R22;  Xi R41  Ox. Liq. 3, H272;  Eye Dam. 1, H318;  Acute Tox. 4, H302	<50%
CAS: 7779-88-6 EINECS: 231-943-8	Nitrate de zinc  Xn R22  Ox. Liq. 2, H272;  Acute Tox. 4, H302	<5%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol  F R11  Flam. Liq. 2, H225	<5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 07.08.2013

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: InCa Prim

(suite de la page 2)

4 Premiers secours

Description des premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation:

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, etc.

Après contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant plusieurs minutes en maintenant les paupières écartées.

Quel que soit l'état initial, adresser le sujet à un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle, en lui montrant l'étiquette.

Après ingestion:

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Indications destinées au médecin: Aucune donnée n'est disponible.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune donnée n'est disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement spécifique et immédiat :

Aucune donnée n'est disponible.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés.

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peuvent se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

- oxydes d'azote (NO_x)

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration autonome.

Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 07.08.2013

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: InCa Prim

(suite de la page 3)

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Préventions des incendies et des explosions:

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker conformément à réglementation en vigueur.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Aucune donnée n'est disponible.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 07.08.2013

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: InCa Prim

(suite de la page 4)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation des aérosols.

Un appareil de respiration autonome doit être disponible en cas d'urgence.

Protection des mains:


Gants de protection

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:


Lunettes de protection

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166. En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection du corps:

Éviter le contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Mesures de gestion des risques Aucune donnée n'est disponible.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 07.08.2013

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: InCa Prim

(suite de la page 5)

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Marron
Odeur:	Odeur à peine perceptible
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 2,0 - 2,5

· Changement d'état

Point de fusion:	0 °C
Point d'ébullition:	1000 °C

· Point d'éclair Non déterminé

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé

· Température d'inflammation: Non déterminé

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Non déterminé.

· Danger d'explosion: Non déterminé.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité à 20 °C: 1,4 - 1,42 g/cm³

· Densité relative Non déterminé.

· Densité de vapeur. Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Miscible en toute proportion dans l'eau.

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 1,0 - 5,0 %

· Autres informations Aucune donnée n'est disponible.

10 Stabilité et réactivité

· Réactivité Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

· Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 07.08.2013

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: InCa Prim

(suite de la page 6)

· Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage.

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

· Conditions à éviter - la chaleur

· Matières incompatibles: Agents oxydants forts, bases et métaux.

· Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

La décomposition thermique peut dégager/former :

- fumées
- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- oxydes d'azote (NO_x)

11 Informations toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques
· Toxicité aiguë:
· Effet primaire d'irritation:
· de la peau:

Non classé.

Possibilités d'irritation et de rougeur sur la partie contaminée.

· des yeux:

Risque de lésions oculaires graves.

Risque d'irritation et de rougeur. Les yeux peuvent larmoyer abondamment. La vision peut devenir floue.

Risque de provoquer des lésions permanentes.

· Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

Ingestion : Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge. Risque d'écoeurement et de douleur d'estomac. Risque de vomissement.

Inhalation : Risque d'irritation de la gorge avec sensation d'avoir la poitrine oppressée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucune donnée n'est disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible.

Cancérogénicité :

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme..

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Aucune donnée n'est disponible.

Danger par aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucune donnée n'est disponible.

Effets interactifs

Aucune donnée n'est disponible.

Absence de données spécifiques

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 07.08.2013

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: InCa Prim

(suite de la page 7)

Aucune donnée n'est disponible.
Autres informations
Aucune donnée n'est disponible.

12 Informations écologiques

· Toxicité

Substances

Contient du nitrate de zinc, classé R50/53 – H410 (très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme).

Mélange

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Persistance et dégradabilité** Non biodégradable.

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· **Potentiel de bioaccumulation** Bioaccumulation éventuelle.

· **Mobilité dans le sol** Absorbé rapidement par la terre.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Cette substance n'est pas identifiée comme substance PBT.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Autres effets néfastes**

Effets nocifs divers: Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes du sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets** Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

· **Recommandation:**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 07.08.2013

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: InCa Prim

(suite de la page 8)

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18/09/2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 Informations relatives au transport

· No ONU	
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	-

15 Informations réglementaires

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger GHS05, GHS07
- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 - Nitrate d'ammonium et de calcium
 - Nitrate de zinc
- Mentions de danger
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 07.08.2013

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: InCa Prim

(suite de la page 9)

Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301+P312

malaise.

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

R11 Facilement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

· **Service établissant la fiche technique:** Supply Chain

· **Contact:** sds@gowanco.com

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

FR